

Appel à propositions République Démocratique du Congo (RDC)

Ouverture de l'appel :	28 OCTOBRE 2024
Date limite de soumission :	09 DECEMBRE 2024
Envoyez la demande à :	WPHFapplications@unwomen.org

1. Objectifs et but de l'appel à propositions

L'objectif général de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de défense des droits des femmes et des jeunes femmes de la société civile en RDC axées sur **i) la protection des femmes et des filles, et ii) la consolidation de la paix et le relèvement**, dans les contextes de conflit et de crise. L'appel à propositions contribue à l'objectif général du WPHF de contribuer à des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes.

Les initiatives devraient viser à atteindre les femmes et les filles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination, telles que celles exclues en raison de la géographie, de l'appartenance ethnique, du handicap, de l'âge, du statut migratoire, du statut VIH, entre autres, et qui s'alignent sur l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne de côté.

2. Contexte pays lié à l'appel à propositions

Depuis plus de deux décennies, la République démocratique du Congo (RDC) connaît une crise humanitaire et sécuritaire dans ses provinces orientales.

Cette situation sécuritaire est caractérisée par des conflits intercommunautaires et transfrontaliers qui ont un impact négatif sur les femmes. Les activités et les attaques continues des groupes armés étrangers et locaux et ont entraîné des mouvements de population dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, avec toutes les conséquences que cela implique pour les conditions de vie des femmes et des filles dans les zones où elles sont déplacées par l'absence de mécanismes de protection.

Les femmes et les filles sont les premières victimes de ces conflits, où persistent des taux alarmants de violences basées sur le genre (VBG). Selon le groupe de coordination des VBG au Nord-Kivu, au cours des trois premiers mois de 2023, les rapports de VBG contre les jeunes filles et les femmes dans la province ont augmenté de 37% par rapport à la même période en 2022 ; plus de 38 000 cas de VBG ont été rapportés tout au long de l'année 2022 dans le seul Nord-Kivu (AoR GBV, 2023).

Certaines femmes et filles déplacées par les conflits ont été forcées à avoir des relations sexuelles transactionnelles ou de survie, parfois pour moins d'un dollar par jour. Cette situation est exacerbée par des normes sociales sexistes néfastes, des conditions de vie précaires, la famine et la pauvreté.

L'est de la RDC se trouve dans une phase cruciale avec le désengagement de la MONUSCO et le processus de transition dans le Sud-Kivu, qui devrait être étendu au Nord-Kivu et à l'Ituri à l'avenir. Cette phase comporte un risque accru de résurgence du conflit, d'escalade de la violence et de violations des droits des humains si des mesures ne sont pas mises en œuvre. Le processus de transition a des implications stratégiques et opérationnelles qui nécessitent la mise en œuvre de programmes qui favorisent une plus grande appropriation nationale des processus humanitaires, de paix et de sécurité afin d'atténuer les risques. Les besoins et les vulnérabilités des femmes et des filles doivent également être pris en compte.

3. Champ d'application (lieu et durée)

Le WPHF financera les projets éligibles en RDC, avec une concentration géographique dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri.

Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique susmentionnée ne seront PAS acceptés.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions d'une durée maximale de 2 ans (24 mois).

4. Admissibilité

4.1 Qui peut postuler et recevoir des fonds ?

Les organisations nationales, régionales ou locales dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, des organisations de défense des droits des femmes, des droits des jeunes, des organisations féministes ou des organisations de la société civile ayant fait la preuve de leur travail avec les femmes, les jeunes femmes et les filles peuvent poser leur candidature. Les organisations dirigées par des femmes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination sont encouragées à poser leur candidature, notamment les personnes déplacées, les personnes handicapées, les minorités ethniques, etc.

Organisation de défense des droits des femmes ou féministe : L'énoncé officiel de mission ou de vision de l'organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, et œuvrer sur leur transformation.

Organisation dirigée par des femmes : doit être dirigée par une femme en tant que directrice/cheffe d'organisation.

Organisation axée sur les jeunes : Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l'organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

Organisation dirigée par des jeunes femmes : doit être dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans qui agit à titre de directeur/chef d'organisation

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles aux subventions du WPHF :

- Organisations non gouvernementales internationales ;
- Les agences ou institutions gouvernementales ;
- Les agences, fonds et programmes ainsi que d'autres entités du Système des Nations Unies ;
- Des individus ;
- Les entités du secteur privé ;
- Les universités et les établissements d'enseignement.

4.2 Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ?

OUI, pour l'organisation principal. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

NON pour les partenaires de mise en œuvre ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

4.3 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations ?

OUI. Les projets conjoints avec d'autres organisations locales de la société civile de défense des droits des femmes, axées sur la jeunesse ou dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Les projets conjoints en partenariat avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, de jeunes femmes ou de la société civile dirigées par des groupes marginalisés, notamment les personnes déplacées de force, les LGBTQI+, les personnes handicapées, les autochtones, etc. sont également encouragés.

Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d'admissibilité. Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

4.4 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?

OUI. WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée

4.5 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?

NON. Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

5. Type de financement disponible

Dans le cadre de cet appel de propositions, WPHF accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel. Une organisation (candidat principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. **Les organisations qui sollicitent à la fois un financement institutionnel et un financement programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles correspondants de chaque volet, comme indiqué à la section 6.**

<p>Financement institutionnel : (USD \$2,500 – \$30,000)</p> <p>L'objectif est de renforcer la capacité institutionnelle des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes qui travaillent sur des questions de genre dans des contextes de paix et de sécurité et dans des contextes humanitaires, afin de s'assurer qu'elles sont capables de se maintenir et d'améliorer leur impact. Les candidats potentiels devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités institutionnelles et financières et comment le financement les soutiendrait en tant qu'organisation. Ce volet</p>	<p>ET/ OU</p>	<p>Financement programmatique : Volet 2 (USD \$30,000 - \$200,000)</p> <p>Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités programmatiques alignées sur le(s) domaine(s) d'impact suivant(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact 5 du WPHF (Réponse Humanitaire et aux Crises) : Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.
---	-------------------	--

financera une gamme limitée d'activités visant à soutenir le développement ou le renforcement des capacités institutionnelles d'une OSC. L'objectif de ce flux de financement <u>N'EST PAS</u> de financer des activités programmatiques. Les organisations qui demandent un financement institutionnel doivent avoir un mandat aligné sur les objectifs de l'appel à propositions.		OU <input type="checkbox"/> Impact 6 du WPHF (Consolidation de la Paix et Relèvement) : Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix.
---	--	---

Veuillez consulter les fiches conseils des indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur l'impact et les indicateurs requis (section 9 ci-dessous).

6. Dossier et procédures de candidature

Les organisations soumettant un dossier de candidature sont tenues d'utiliser les canevas fournis par WPHF. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

Modèle de proposition WPHF :

Financement Institutionnel [\[télécharger\]](#)

ET/OU

Impact 5 (Protection des Femmes et des Filles) [\[télécharger\]](#)

OU

Impact 6 (Consolidation de la Paix et Relèvement) [\[télécharger\]](#)

ET

- Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal de l'organisation principale** (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

Soumission : Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à WPHFapplications@unwomen.org avant le 9 DECEMBRE à 23h59 heure de Genève (heure d'Europe centrale).

À noter :

- Les candidatures doivent être rédigées en français. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées.
- Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf.
- Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu'elle a été soumise.
- Les modèles de proposition, y compris les annexes, ne peuvent être modifiés. Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
- Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d'accusé de réception dans les trois jours.

7. Obtenir plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information sera organisée en ligne avec les candidats potentiels le **15 NOVEMBRE 2024 à 10h heure de Kinshasa soit 11h heure de l'Est**. Pour vous connecter à la session à l'heure/jour même, veuillez cliquer sur ce lien Zoom :

<https://unwomen.zoom.us/j/93540529735?pwd=1KhkmQfDLaPxFsVrvfGUu3yBMStaPL.1>

ou scannez ce code QR :



Les questions concernant cet appel de propositions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : rdc.enquiries@unwomen.org au plus tard le **15 NOVEMBRE 2024**. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour répondre à vos questions.

8. Critères d'évaluation

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l'esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Critères d'évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)	Critères d'évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)
<p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie du changement du WPHF, en particulier en ce qui concerne un résultat spécifique dans le cadre de résultats <input type="checkbox"/> Articulation claire de l'expérience de l'organisation et de la justification de la manière dont la crise actuelle affecte leurs capacités institutionnelles et financières <input type="checkbox"/> Définition de produits et activités clairs axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue <input type="checkbox"/> Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées 	<p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie de changement du WPHF, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats. <input type="checkbox"/> Définition des résultats escomptés du projet et de l'approche d'intervention, en tenant compte des meilleures pratiques en matière d'approche sensible au genre. <input type="checkbox"/> Produits et activités clairs et réalistes prévus pour obtenir les résultats escomptés et réalisables dans les délais impartis. <input type="checkbox"/> Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte
<p>Budget</p>	<p>Gestion et suivi du programme</p>

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.0%) <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées <input type="checkbox"/> Identification des approches féministes pertinentes et appropriées en matière de suivi et d'évaluation, y compris l'approche "Ne pas nuire", ainsi que la structure de gestion du projet.
	<p>Pérennisation et appropriation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d'activités et d'objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ; <input type="checkbox"/> Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l'améliorer dans le temps.
	<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats. <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes. <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.0%).

9. Etapes suivantes après soumission des propositions au WPHF

Après la clôture de l'appel à propositions, les prochaines étapes seront les suivantes :

- ▶ Les propositions complètes et reçues dans les délais seront examinées sur la base des exigences du présent appel à propositions.
- ▶ Les propositions retenues et répondant aux critères minimums de sélection feront l'objet d'une évaluation technique par le WPHF sur la base des critères d'évaluation énumérés dans la section 8 ci-dessus. Les propositions ayant obtenu un score supérieur à 50/100 seront présélectionnées.
- ▶ Un comité de pilotage national (COFIL) se réunira pour examiner les propositions présélectionnées et les sélectionnera en fonction du financement disponible. Le COFIL peut également formuler des recommandations sur la révision des budgets des propositions.
- ▶ Seules les OSC sélectionnées pour un financement seront contactées directement par courrier électronique par l'entité de gestion des Nations unies du WPHF dans le pays (ONU Femmes).
- ▶ Veuillez noter que ce processus peut prendre jusqu'à 4-5 mois après la clôture de l'appel à propositions.
- ▶ Nous vous encourageons à consulter notre site <https://wphfund.org/calls-for-proposals/> pour connaître les futures possibilités de financement.

10. Ressources utiles

- Le site web du WPHF www.wphfund.org
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 5 \(Protection des Femmes et des Filles\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 6 \(Consolidation de la Paix et Relèvement\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Financement institutionnel](#)

- Termes relatifs au suivi, à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats. [Glossaire OECD/DAC des termes clés](#) relatifs à l'évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol.

À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (WPHF)

Le WPHF est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le WPHF est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement de la WPHF est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, WPHF a soutenu plus de 1,200 organisations de la société civile et est présent dans 44 pays.

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement Autriche, Royaume Uni, Allemagne, et les États Unis), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement Feminist Humanitarian Network, Kvinna till Kvinna, She's the First, et Reach Out Cameroon).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité directeur national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.